



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2014

Soixante-neuvième session
Point 172 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/69/514)]

69/130. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté du Pacifique

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté du Pacifique,

1. *Décide* d'inviter la Communauté du Pacifique à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*68^e séance plénière
10 décembre 2014*

